

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
14	15
Date de la convocation : 03 septembre 2014	
Date d'affichage : 03 septembre 2014	

L'an deux mil quatorze, le huit septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes BENESTON Chrystèle, COUINEAU Jessica, DÉZÉ Françoise, LAURENT Emmanuelle, RUOPOL-LO-COUINEAU Marie-Line, RIOCREUX Stéphanie.
MM., BRODSKY Pierre-Alexandre, COLMAN Sébastien, GUILBAUD Michel, HALLIEN Cyrille, NION Pierre, PLANTIER Patrick, SOUCHU Christian, TOQUARD Sébastien.

Excusés : M. BOISDRON Claude

Secrétaire de séance : M. Sébastien COLMAN

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 juillet sera lu au prochain conseil.

**COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES,
SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Comité développement économique de la CCPB : La commission a été présentée aux nouveaux élus, ainsi que le projet d'installation de cellules commerciales dans la zone de la petite prairie à Bourgueil.

Comité habitat de la CCPB : Le Programme d'Intérêt Général a été lancé le 10 juillet dernier. L'objectif est de participer à la réfection de 90 logements dégradés sur 2 ans. Les aides peuvent être attribuées aux bailleurs ou aux propriétaires occupants. Une permanence est tenue dans les locaux de la CCPB tous les mardis matin.

Comité consultatif Réforme des rythmes scolaires : Une réunion de présentation aux nouveaux élus a eu lieu.

Comité eau potable / assainissement : Présentation aux nouveaux élus et point sur les travaux en cours.

Comité voirie et bâtiment de la CCPB : Une réunion de présentation aux nouveaux élus a eu lieu.

Parc Naturel Régional : La fête du Parc aura lieu le 27 septembre prochain à la cave des vignerons de Panzoult. Le thème mis en avant cette année est l'alimentation. Une soupe sera cuisinée avec les légumes apportés par les visiteurs.

Syndicat de rivière : 300 mètres de travaux d'entretien de berges vont être réalisés sur le Changeon à Benais. Le secteur retenu se situera entre Chavannes et la pointe nord de la commune. Parallèlement des travaux de restauration vont être réalisés vers le moulin Bertrand.

SIVOM Scolaire : La création de nouveaux emplois a été votée pour la rentrée scolaire, faisant suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et à un effectif important dans les classes de maternelles.

SMIPE : Un projet est en cours sur la déchetterie de Benais afin de créer différentes voies d'accès (entrées, sorties, camions) et de modifier la disposition du bâtiment.

Office de tourisme : Une présentation aux nouveaux élus a été faite en juillet ainsi qu'une présentation de la refonte du site internet.

SITS : Une réunion a eu lieu à l'occasion de la rentrée scolaire afin de faire le point sur les circuits mis en place. A cette occasion un rappel des consignes de sécurité a été fait auprès des différents chauffeurs de bus. Enfin, constat est fait de la baisse des inscriptions par rapport à l'an dernier.

Commission information : Le bulletin municipal a été distribué. La commission va se réunir prochainement pour définir les secteurs de distribution pour les six prochaines années.

Commission bois et landes : La commission travaille actuellement avec l'ONF et avec l'entreprise qui a réalisé les travaux d'entretien des pare-feux pour que le travail soit refait.

Commission scolaire : L'école de Benais accueille cette année une classe de CP / CE1 (24 élèves) et une classe de CE1 / CE2 (26 élèves). (187 élèves sur le RPI Benais – Restigné). Les TAP, Temps d'Activités Périscolaires sont mis en place les jeudis et vendredis après-midi. La responsable des TAP sur Benais est Marie Delarue. <http://tappaysdebourgueil.jimdo.com/>

Suite à l'augmentation du nombre d'élèves fréquentant l'école et la cantine, une réorganisation matérielle a été faite cet été.

01 : Délibération 2014-40 : DECISION MODIFICATIVE N°3

Vote Pour : 14 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2014-15 du 17 mars 2014 approuvant le budget primitif 2014,

Madame le Maire rappelle qu'il convient de modifier le budget 2014 afin de prendre en charge la facture relative à l'acquisition de nouvelles guirlandes de Noël sur le budget d'investissement et non sur le budget fonctionnement comme prévu initialement (cette opération nous permettra de récupérer la TVA, soit 191.40 €).

D'autre part, en 2013, deux passeports loisirs versés par la CAF à la trésorerie de Bourgueil ont été « attribués » aux recettes de la commune de Benais (2 x 65 €), alors qu'un seul concernait notre commune. Le second aurait dû être attribué aux recettes de la commune de Restigné. Afin de corriger cette erreur, il convient de modifier le budget 2014 en conséquence.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la modification suivante du budget de l'exercice 2014 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre / Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 023 Virement sect° investissement	/	1 150.00 €	/	/
Chapitre 70 / Article 7022 Coupes de bois	/	/	/	1 150.00 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues	65.00 €	/	/	/
Chapitre 67 / Article 673 Titres annulés/exercice antérieurs)	/	65.00 €	/	/
TOTAL :	/	1 150.00 €	/	1 150.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre / Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Opérat° 241 / Article 2315	/	1 150.00 €	/	/
Chapitre 021 Virement de la sect° de fonctionnement	/	/	/	1 150.00 €
TOTAL :	/	1 150.00 €	/	1 150.00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la présente modification du budget 2014,

02 : Délibération 2014-41 : INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Vote Pour : 14 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982,

Considérant qu'une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor,

Madame le Maire rappelle qu'une nouvelle délibération doit être prise afin de pouvoir verser l'indemnité de conseil à Madame Valérie VIANO, comptable « en intérim » à la trésorerie de Bourgueil.

Cette indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰

Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰

Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer à Madame Valérie VIANO, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil pour les 150 jours de gestion, soit 170.71 Euros.

03 : Délibération 2014-42 : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2015 DES COUPES DE BOIS

Vote Pour : 14 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire rappelle que l'ONF établit annuellement, un « état d'assiette des coupes », qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être inscrite au programme des coupes de l'année suivante.

Conformément au Plan d'Aménagement forestier, les propositions d'état d'assiette doivent être approuvées par délibération du Conseil municipal.

La proposition de coupe présentée par l'ONF pour l'année 2015 concerne les parcelles suivantes :

Parcelle	Peuplement	Surface de production	Eclaircie	Modalité de vente
1	Pin maritime	4 ha 77	2 ^{ème} éclaircie	Proposé en vente à l'UNITE DE PRODUIT, pour des billons, en 1 seul lot unique
2	Pin maritime	7 ha 98	2 ^{ème} éclaircie	
3	Pin maritime	7 ha 83	2 ^{ème} éclaircie	
4	Pin maritime	6 ha 47	2 ^{ème} éclaircie	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver l'inscription des coupes à l'état d'assiette 2015, présenté par l'ONF.

04 : Délibération 2014-43 : TARIFS ECOLE DE MUSIQUE – ANNÉE 2014-2015

Vote Pour : 10 Vote Contre : 2 Abstention : 2

Madame le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs applicables pour l'école de musique Benais / La Chapelle sur Loire pour la saison 2014-2015,

La majorité des membres du Conseil municipal souhaite appliquer une hausse de 1% par rapport aux tarifs de la saison dernière, soit :

Cours de solfège :

Enfant :	Commune :	70	€
	Hors commune :	119	€
Adulte :	Commune :	104	€
	Hors commune :	130	€

Cours d'instrument :

Enfant :	Commune :	104	€
	Hors commune :	187	€
Adulte :	Commune :	185	€
	Hors commune :	211	€

Petit orchestre : 24 €

Chorale enfant : 32 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs 2014-2015 pour l'école de musique.

05 : Délibération 2014-44 : AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN AGENT POLYVALENT DES SERVICES TECHNIQUES

Vote Pour : 14 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération en date du 20 août 2007, un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 27/35^{ème}, afin d'assurer l'entretien des bâtiments communaux,

Vu la délibération n°18-2012 en date du 02 avril 2012, modifiant le poste à hauteur de 32/35^{ème},

Madame le Maire précise que compte tenu de l'évolution et de l'importance des tâches, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service afférente au poste créé dans les conditions suivantes :

Grade : Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe,

Durée hebdomadaire de travail : 35/35^{ème},

Date d'effet : 01 septembre 2014

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE DE CRÉER** un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à raison de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2014

- **DECIDE DE SUPPRIMER** un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à raison de 32/35^{ème} à compter de cette même date.

QUESTIONS DIVERSES :

SDIS 37 : Les nouveaux élus intéressés sont invités à s'inscrire à la visite du centre de formation du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Conventions de mise à disposition d'un agent titulaire pour l'enseignement musical en milieu scolaire :

Afin de permettre la mise à disposition de Michaël AUCLERT, assistant d'enseignement artistique titulaire, pour la mise en place d'un enseignement musical en milieu scolaire (SIVOM scolaire Benais / Restigné et à la mairie de La Chapelle sur Loire) deux conventions avaient été signées. Elles prennent fin le 14 septembre 2014. Madame le Maire informe le Conseil municipal que deux nouvelles conventions seront signées afin de permettre la mise à disposition de Michaël AUCLERT auprès de ces deux collectivités pour l'année scolaire 2014-2015.

Brass band du Bourgueillois : Remerciement de la CCPB pour le soutien à l'organisation de l'événement.

VOCALIA : Remerciement pour la subvention versée.

Commission urbanisme : Réunion le 24 septembre à 13 h 30

Commission cimetière : Réunion le 02 octobre à 09 h

Agenda :

- 13 et 14 septembre : Randonnées du Rando Club Bourgueillois
- 04 octobre : Journée débats de l'ARCA
- 29 novembre : Distribution des colis aux anciens
- 30 novembre : Repas des anciens

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 00.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
--------------	-------------	------------	-----------	--------------

	Excusé			
Mme DÉZÉ	M. GUILBAUD	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION
M. PLANTIER	Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO- COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD